

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT

Mrs. : M. BORREWATER – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : F. COQUEREL (Procuration donnée à Y.B. DE BEURMANN) – V. JACINTO (Procuration donnée à V. GAUTIER) – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I – LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2017. Le compte-rendu doit être modifié et sera signé lors de la séance de Janvier 2018.

II - DELIBERATION FIXANT LA REVISION DES PRIX DE CONCESSIONS, SARCOPHAGES, COLUMBARIUM ET TAXE DE SUPERPOSITION DU CIMETIERE - N° 2017-12-14.01

Monsieur le Maire rappelle que la dernière délibération fixant les tarifs du cimetière communal date de juin 2016. Il propose de réétudier ces tarifs.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs comme suit :

Par concession, le sarcophage deux places mis en œuvre sera facturé au concessionnaire..... 755 € soit au prix coutant H.T.

Ce prix de 755 € viendra s'ajouter au prix de la concession pour 15 ou 30 ans.

Lors du renouvellement, seul le prix de la concession sera facturé.

Prix des concessions de terrain :

- Concession 2 places de 2,5 m² à 15 ans 150 €
- Concession 2 places de 2,5 m² à 30 ans 225 €

pour les caves-urnes

- Concession de 1 m² à 15 ans 60 €
- Concession de 1 m² à 30 ans 90 €

Prix du columbarium :

Chaque case est prévue avec un porte-bouquet.

- Prix d'une case concédée pour 15 ans 665 €
 - Prix d'une case concédée pour 30 ans 865 €
- Le renouvellement est fixé :*
- pour 15 ans à 100 €
 - pour 30 ans à 150 €

Taxe de superposition d'un cercueil ou d'adjonction d'une urne

dans un caveau, un cave urne ou dans le columbarium 39 €

Le Conseil Municipal décide que le reversement au CCAS d'un tiers des produits concernera :

- *Les concessions de terrain à 15 et 30 ans*
- *La taxe de superposition d'un cercueil*
- *La taxe d'adjonction d'une urne.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BOULINGUEZ - N° 2017-12-14.02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'utilisation de la salle de l'« Espace Boulinguez » et la location possible pour des vins d'honneur et des réceptions après funérailles pour les habitants de la commune ou hors commune.

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location ont été réévalués à compter du 1^{er} janvier 2015. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs en 2018 :

Dans le détail, les tarifs de location proposés restent les suivants :

- *vin d'honneur habitants de Le Maisnil220 €*
- *vin d'honneur habitants hors commune.....300 €*
- *vin d'honneur organisé par un traiteur pour le compte*
- *d'habitants hors commune.....265 €*
- *réception après funérailles habitants de Le Maisnil135 €*
- *réception après funérailles habitants hors commune180 €*

Le Conseil Municipal maintient la diminution du tarif à 130 € pour les Maisnilois qui s'investissent dans la Commune : membre ou ancien membre du Conseil Municipal, CCAS, Associations.

Il rappelle les conditions de location et de règlement. Une convention est passée entre la Commune et la personne souhaitant réserver la salle. Le secrétariat de la Mairie émet un titre pour le montant global de la réservation. Ce titre est transmis à la trésorerie qui recevra directement le règlement. La réservation de la salle devient définitive à compter du versement d'un montant de 30% à titre d'acompte non remboursable en cas de désistement pour cette réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IV - DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE POUR FINALISER LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FRESNOY – N° 2017-12-14.03

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'un budget annexe, nécessaire à la création d'un lotissement communal « La Fresnoy », a été ouvert le 1^{er} janvier 2014 par délibération N° 2013-11-21.01 du 21 novembre 2013.

L'opération étant terminée, il convient de procéder à la clôture du budget annexe.

Des décisions modificatives au budget annexe (Lotissement de la Fresnoy) doivent être effectuées.

Monsieur le Maire demande l'accord pour :

- Créditer le **compte 658** – Chapitre 65 (Charges diverses de la gestion courante) d'un montant de 0,24 € (zéro euro et vingt-quatre centimes)
- Créditer le **compte 6522** – Chapitre 65 (Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal) d'un montant de 15 175,56€ (Quinze mille cent soixante-quinze euros et cinquante-six centimes)
- Réduire le crédit du **compte 605** – Chapitre 011 (Achats de matériel, équipements et travaux) d'un montant de 15 175,80€ (Quinze mille cent soixante-quinze euros et quatre-vingt centimes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour les modifications du budget annexe (Lotissement de la Fresnoy) telles que présentées.

Monsieur le Maire précise que le budget annexe devrait être fermé au 31 décembre 2017. Une délibération sera mise à l'ordre du jour du Conseil de Janvier 2018.

V – INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° - COMMISSION JEUNESSE

ECOLE

Rythmes scolaires

Madame Catherine CHARLOT rappelle qu'en application du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, une dérogation a été obtenue pour le retour de la semaine de 4 jours à l'école à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2017.

Pour pouvoir proroger ces mêmes horaires pour l'année scolaire 2018-2019, une nouvelle demande conjointe entre la Mairie et l'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale avant le 19 février 2018.

Cantine

Suite aux échanges entre la Municipalité, les enseignants et les parents délégués lors du conseil d'école du 10 novembre dernier, une demande a été faite auprès de notre prestataire, la Société API, pour inclure des aliments BIO dans la composition des repas servis à la cantine.

La Société API a transmis une proposition qui prévoit l'introduction d'un élément BIO par jour, soit l'entrée, soit le plat principal, soit le fromage, soit le dessert, ce qui représente en BIO 25% de la prestation. Le coût du repas API facturé à la Commune sera majoré de 8 %.

Le Conseil Municipal a décidé à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année scolaire, de répondre favorablement à cette proposition. Dès le lundi 8 janvier 2018, la composition de chaque repas servi comportera un élément BIO. Un bilan de l'expérimentation sera fait fin Juin 2018.

Le coût supplémentaire étant chiffré à 700 EUR pour les 6 mois à courir, une discussion s'est engagée sur le fait de répercuter ou non cette augmentation sur la facture des familles. Après avoir voté, les membres du Conseil Municipal ont décidé par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention que la commune supporterait complètement ce coût supplémentaire.

Un courrier sera transmis aux parents de l'école avant la rentrée de Janvier 2018.

Semaine « classe ouverte »

Lors du Conseil d'Ecole du 10 novembre dernier et pour favoriser le maintien des effectifs scolaires, l'équipe enseignante accompagnée de la Mairie a souhaité ouvrir l'école aux parents pour favoriser l'information des familles avant la période des inscriptions. La semaine du 12 au 17 février 2018 (période à confirmer), les parents d'élèves pourront, sur inscription, être présents dans la classe, une heure ou deux pendant le temps scolaire.

Madame Catherine CHARLOT va réunir une commission élargie aux enseignants, parents délégués et aux partenaires extra-scolaires pour l'organisation de cette semaine « classe ouverte ».

ANIMATION - CULTURE

Bilan des centres aérés

La réunion de bilan avec RCLV concernant les centres aérés de l'été 2017 s'est tenue le 8 décembre 2017 à Radinghem. Monsieur Didier DUQUESNE en relate les grandes lignes :

- Les centres de l'été se sont déroulés sans difficulté ; seul un épisode « tiques » sur le lieu du camping à Arques (62) a perturbé l'organisation des centres. Cependant les soins et la communication avec les familles ont été gérés efficacement par l'équipe en place.
- La réunion qui se tient généralement avec les familles fin Juin est peu fréquentée et RCLV envisage de la réserver en priorité aux familles intéressées par le camping.
- Le coût facturé aux communes est conforme aux prévisions. Pour l'année 2018, il sera de 12,07 € par enfant pour les centres de Juillet et 14,83 € en Août.
- Pour 2018, les inscriptions en ligne seront possible

Enfin, Monsieur Didier DUQUESNE évoque la difficulté récurrente pour recruter des animateurs.

TRAVAUX

Dératisation

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN a demandé une offre de prix à AVIPUR, société spécialisée contre les nuisibles qui a transmis un devis pour 1 740 € TTC. Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN n'a pas donné suite au devis.

Des blocs hydrofuges à crochets et 4 boîtes sécurisées ont été achetés pour 249,50 € TTC et seront posés par les agents techniques de la Commune.

Bâtiments Communaux

Monsieur Didier DUQUESNE a fait le point avec les agents techniques sur les travaux à effectuer pendant l'hiver : rénovation du dortoir à l'école, finition des sanitaires à la Mairie, accès aux sanitaires.

Un électricien interviendra en début d'année 2018 pour faire des réparations et des installations aux Merlettes, à l'Espace Boulinguez et à la Mairie.

Un diagnostic amiante des bâtiments communaux sera effectué le mercredi 27 décembre 2017

VI – INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA MEL

1° - PLU

Le PLU de la MEL a été adopté en Octobre 2017. Il doit maintenant être adopté par les 90 communes concernées. Après enquête publique, il devrait être approuvé définitivement mi 2019.

La révision du PLU de Le Maisnil va pouvoir progresser, une réunion à la MEL étant prévue le 21 décembre 2017 et le PLU communal pourrait être finalisé pour mi 2019 également.

2° - GEMAPI

A compter du 1^{er} janvier 2018, les compétences de L'USAN « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) qui concernent les communes qui font partie de la MEL, seront transférées à la MEL. Compte tenu des investissements, la MEL souhaite prendre la maîtrise complète des travaux ce qui pourrait aboutir pour la MEL à une sortie de l'USAN et donc pour notre Commune, à une sortie de l'USAN également.

Après discussion, l'ensemble du Conseil estime que le transfert de la compétence GEMAPI à la MEL sera, de toutes les façons, effectif car obligatoire et que le délai de 6 mois proposé à l'USAN est suffisant.

3° - ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Monsieur le Maire indique que le sujet était à l'ordre du jour de la réunion du groupe MPC du 6 décembre 2017. Les calculs de répartition ne devraient pas être modifiés.

4° - CONTRATS DE CO-DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire précise que, depuis 2014, les travaux demandés par les Communes et acceptés par la MEL dans le cadre des contrats de co-développement ont été réalisés à hauteur de 84 %

En ce qui concerne Le Maisnil, en 2017 des aménagements ont été effectués :

- Les travaux d'enrobés de la rue de la Garenne
- Un tapis entre Fromelles et Le Maisnil
- Le tapis sur la RD 141 en direction de Radinghem

Il reste à réaliser

- l'aménagement de la rue de l'église et du centre village pour un montant de 450 000 €
En tout état de cause, il ne pourra se faire qu'après l'installation de l'assainissement collectif prévu d'ici fin 2018 par les services de la MEL.
- l'aménagement de sécurité au niveau de la rue de la Fêterie, de la rue des Hallots et du lotissement des Mûriers pour 35 000 €

VII – QUESTIONS DIVERSES

1° – Ecole de Musique

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE est nommé représentant pour la Commune à l'école de musique de Radinghem.

2° - Rencontre des correspondants Défense

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN a participé à une rencontre le jeudi 23 novembre dernier concernant le travail de mémoire, la rénovation et l'entretien des monuments de mémoire par le Souvenir Français. Monsieur DE BEURMANN va examiner si d'un point de vue réglementaire, le monument aux morts de la Commune pourrait être rénové dans ces conditions.

Le recensement des adolescents et la journée citoyenne ont également été abordés.

3° - Rencontre gendarmerie

Le 24 novembre dernier, Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN était invité à Villeneuve d'Ascq à une rencontre avec les gendarmes en charge du secteur des Weppes.

Une police de sécurité du quotidien avec 2 gendarmes délégués sur nos communes a été mise en œuvre et un trombinoscope sera présenté en Janvier prochain. Les gendarmes peuvent intervenir pour toute intervention ponctuelle que la Commune pourrait souhaiter.

La participation citoyenne a été évoquée également avec la possibilité de réunions publiques pour sensibiliser les habitants et inviter les riverains à être « voisins vigilants » bénévoles. Pour le cas où la participation citoyenne serait adoptée, un protocole serait signé avec la Préfecture, la gendarmerie et la Mairie.

Les gendarmes proposent également la possibilité de venir se présenter à l'ensemble du Conseil Municipal.

4° - Association du Foyer Rural

L'assemblée générale s'est déroulée le 30 novembre. Monsieur Didier DUQUESNE relate le bilan financier. Monsieur le Maire lui demande de faire un point sur le coût de la garderie et une projection pour l'année 2018.

5° - Vœux de la Commune

Monsieur le Maire rappelle la date qui a été fixée depuis plusieurs mois au vendredi 12 janvier 2018 à 19h30. Il souhaite que l'ensemble du Conseil Municipal soit présent à cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 mn